



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/CN.1/32
6 novembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente des produits de base
Quatrième session
Genève, 30 octobre 1995
Points 3, 4 et 6 de l'ordre du jour

CONCLUSIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION PERMANENTE DES PRODUITS
DE BASE A SA QUATRIÈME SESSION */

1. Une croissance économique rapide et soutenue dans les pays en développement dynamiques devrait alimenter un accroissement de la demande d'un large éventail de denrées alimentaires, de matières brutes d'origine agricole, de minerais et de métaux. Les possibilités d'expansion et de spécialisation de la production et du commerce des produits de base découlant de cette croissance ainsi que d'une expansion économique attribuable à d'autres sources devraient, globalement, être renforcées à long terme par la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay.

2. Il est toutefois probable que la croissance escomptée de la demande mondiale de produits de base dans l'avenir prévisible s'accompagne de la persistance de problèmes traditionnels et de l'apparition de nouveaux problèmes concernant l'économie internationale des produits de base. Ces problèmes, dont le marasme des prix, concernent les exportateurs de produits de base, mais plus particulièrement les pays en développement et notamment les pays les moins avancés (PMA) qui sont lourdement tributaires des produits de base pour leurs recettes d'exportation, l'emploi national et la production alimentaire.

*/ Adoptées par la Commission permanente à sa séance plénière de clôture le 3 novembre 1995.

3. La diversification - horizontale, oblique ou verticale - des exportations est largement considérée comme une condition préalable indispensable au succès des efforts déployés par les pays en développement tributaires des produits de base en matière de développement durable, d'accélération de la croissance et de hausse du niveau de vie. Il existe, à cet égard, un consensus général pour estimer qu'un élargissement de l'accès aux marchés des exportations des pays en développement est une condition importante, mais non suffisante, pour une expansion durable des recettes d'exportation et des gains de part de marché de ces pays.

4. La réforme des politiques intérieures et une coopération économique et technique de la part de la communauté internationale, et aussi entre pays en développement, sont indispensables pour que les pays en développement profitent pleinement des possibilités d'expansion et de spécialisation de la production et du commerce des produits de base. On a à cet égard insisté sur la nécessité de fournir une assistance aux pays en développement, et plus particulièrement aux PMA.

5. La Commission permanente a souligné la nécessité de mettre en oeuvre les décisions ministérielles de Marrakech concernant les PMA et les pays importateurs nets de denrées alimentaires.

6. Il importe, pour réaliser l'objectif d'un développement durable, de tenir compte de tous les coûts et avantages pertinents de l'activité économique, y compris des coûts et avantages environnementaux, dont le poids relatif dans le processus de décision varierait d'un pays à un autre en fonction de divers paramètres, notamment de considérations d'ordre social et des priorités en matière de croissance économique.

7. Il est important d'éliminer les actuelles distorsions du système de prix, en particulier celles qui découlent des subventions à la production de produits de base, en tant que préalable à l'internalisation des externalités. Il est de plus nécessaire de préciser, au bénéfice des décideurs, le concept d'internalisation et son importance pour le développement durable. Cela contribuerait, d'une part, à son application au niveau national et, d'autre part, à faire progresser le dialogue international.

8. La coopération entre producteurs et consommateurs est un important élément de la politique des produits de base, et elle doit être poursuivie chaque fois que possible, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement et des caractéristiques des différents produits de base. Cette coopération pourrait être renforcée par une plus large prise en compte des forces du marché, par une participation aussi large que possible du secteur privé et d'experts de l'industrie, par une intensification de la recherche-développement, concernant en particulier des techniques de production plus efficaces et des variétés ou des produits nouveaux ou améliorés, et par la promotion de la prise en compte des questions environnementales et du développement durable, y compris de mesures destinées à valoriser les caractéristiques environnementales des produits naturels.

9. La Commission permanente a reconnu que la CNUCED avait un rôle important à jouer dans le secteur des produits de base et qu'elle devrait concentrer ses travaux futurs sur des questions où ses connaissances et ses compétences

lui permettraient de promouvoir des politiques équilibrées, compatibles et cohérentes en vue d'améliorer le fonctionnement de l'économie internationale des produits de base et d'accroître le rôle des pays en développement dans cette économie. Une attention spéciale doit être accordée aux pays à faible revenu fortement tributaires des produits de base et autres pays économiquement faibles tels que les pays africains, et en particulier aux problèmes rencontrés par les PMA, en vue d'éviter leur éventuelle marginalisation et de les aider à exploiter pleinement les capacités de leur secteur des produits de base, ainsi qu'à en maximiser les incidences sur le développement.

10. La Commission permanente a réalisé un appréciable programme de travail et a contribué, au cours de ses quatre sessions, à un examen utile de divers aspects du commerce international et du développement concernant les produits de base. Ses travaux auraient toutefois été sensiblement enrichis par une plus large participation d'experts venus des capitales et par la présence au sein des délégations d'experts de l'industrie et autres représentants de la société civile.

11. La Commission permanente a souligné que la CNUCED était le lieu approprié d'un débat international sur la prise en compte des coûts et avantages environnementaux dans les prix des produits et sur d'autres modalités d'internalisation, y compris de nouvelles approches de la coopération internationale dans ce domaine. Les travaux de nature technique pourraient toutefois être réalisés avec plus de profit au niveau de groupes d'experts.

12. La Commission permanente a reconnu que des discussions et études intergouvernementales sur les questions relatives aux produits de base en vue de promouvoir des politiques équilibrées, compatibles et cohérentes dans le secteur des produits de base étaient à la fois nécessaires et utiles, en particulier dans la mesure où ces questions influent sur la situation de produits de base particuliers occupant une place prépondérante dans l'économie des pays les moins avancés.

13. Il existe dans le secteur des produits de base un large éventail de conditions commerciales. La plupart des produits de base dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, souffrent d'un marasme des prix. Sont également préoccupants l'excédent de l'offre, les difficultés d'accès aux marchés pour les produits à valeur ajoutée, l'absence de technologie appropriée, le manque de capitaux et l'absence de stratégie coordonnée pour remédier à ces problèmes.

14. La Commission permanente a reconnu que la CNUCED devrait continuer d'examiner les questions relatives aux produits de base après la neuvième session de la Conférence. Le "problème des produits de base" peut être structuré selon les quatre dimensions ci-après :

a) Dimension macro-économique :

i) Le développement et la diversification du secteur des produits de base et la stabilité des marchés constituent les fondements d'une croissance économique à long terme et de la diversification structurelle;

- ii) Ce développement et cette diversification doivent être durables.

b) Dimension sectorielle :

Il s'agit d'entreprendre et de gérer efficacement une diversification permettant d'exploiter pleinement les débouchés internationaux et de s'adapter aux conditions nouvelles, ainsi que de promouvoir la participation des entreprises privées à ce processus.

c) Dimension micro-économique :

Mécanismes de gestion des risques dans le secteur des produits de base, diffusion de l'information commerciale et des technologies pour un accroissement de la productivité, encouragement d'un esprit d'entreprise dynamique à tous les niveaux de l'économie et fonctionnement efficace des marchés de produits en vue d'accroître la stabilité des prix et la transparence.

d) Dimension internationale :

- i) Enjeux : intégration des pays en développement, renforcement de la concurrence mondiale, pénurie de ressources, et accès aux marchés;
- ii) Perspectives : mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, accroissement de la demande de produits de base dans les pays développés, les pays en développement et les pays en transition, coopération entre donateurs et pays bénéficiaires de l'APD et entre producteurs et consommateurs, et fonctionnement efficace de tous les accords de coopération internationale concernant les produits.

15. Une action efficace dans tous ces domaines exige une stratégie s'appuyant sur trois piliers : recherche et analyse, dialogue sur les grandes orientations, et coopération technique et économique. Dans ses travaux futurs, la CNUCED doit s'attaquer de façon plus efficace aux problèmes rencontrés dans le secteur des produits de base. A cette fin, la Commission permanente recommande d'élaborer, au sein du mécanisme intergouvernemental, un programme de travail sur les questions relatives aux produits de base pour la réalisation duquel il faudrait impérativement s'assurer de la participation et du soutien actifs des ministères nationaux compétents et de représentants d'entreprises des pays membres, ainsi que d'autres organisations intéressées.
